

Monsieur Gérard BEKERMAN
Président de l'AFER
74 rue Saint Lazare
75009 PARIS

PARIS, le 09 mars 2010

LRAR N°1A 038 741 9482 0

**Affaire : AFER 4 - Adhérents de l' AFER / ATHIAS, LE SAUX,
GARNIER - AVIVA VIE & SEV (civil)**
N/Réf. : 06.00187/LD/JB

Monsieur le Président,

Je vous écris en ma qualité d'avocat de l'Association SOS PRINCIPES AFER qui, par une lettre ouverte du 10 janvier 2010, vous a interrogé, avec les membres du Conseil d'Administration de l'AFER, sur les suites que vous entendiez donner aux condamnations pénales définitives intervenues à l'encontre de MM. ATHIAS, LE SAUX et GARNIER par arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation du 2 décembre 2009.

Il apparaît en effet, en appliquant le mode de calcul du préjudice subi par les adhérents de l'AFER et retenu par l'arrêt de la Cour d'Appel de PARIS du 10 juin 2008 sur l'ensemble des fonds détournés au cours de la période de prévention entre 1986 et 1997, que le préjudice actualisé de l'ensemble des adhérents de l'AFER ayant procédé durant cette période à des versements sur leur compte AFER s'élèverait à une somme de l'ordre de 250 MILLIONS d'Euros.

Si on déduit de cette somme, celle de 300 K€ environ allouée aux près de 400 parties civiles que je représentais devant les juridictions pénales, il reste un montant très substantiel à recouvrer pour les quelques 400.000 autres adhérents non encore indemnisés, étant rappelé que les décisions de condamnation pénales précisait que ces sommes avaient été détournées « *au préjudice de l'AFER et de ses adhérents* ».

C'est pourquoi, outre les adhérents de l'AFER m'ayant d'ores et déjà saisi de cette nouvelle action, l'Association SOS PRINCIPES AFER aimerait à présent connaître **sous huitaine** vos intentions précises quant à l'organisation de la récupération du préjudice des adhérents de l'AFER que vous pourriez, en concertation avec elle, mettre en œuvre, conformément à l'objet de vos statuts où figure la défense de vos adhérents.

Je reste, dans cette attente, à la disposition de votre Avocat pour tout entretien qu'il pourrait souhaiter, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Loïc DUSSEAU
dusseau@dusseau.fr

■
Barbara Baldassari

Loïc Dusseau
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Membre du Conseil National des Barreaux

AVOCATS ASSOCIES

Thomas Cuq

Claire-Sophie Touati

AVOCATS A LA COUR

■
6, RUE MEISSONIER
75017 PARIS
T / 33 (0)1 56 79 1000
F / 33 (0)1 56 79 1001
www.dusseau.fr
PALAIS P 187